



Commune de
PERROY

Perroy, le 6 novembre 2023 / JDR/AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 7 décembre 2023

Préavis No 06/2023

BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à la Loi sur les communes, art. 4, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de fonctionnement 2024. Pour faciliter la compréhension de certaines dépenses, les commentaires concernant les comptes et notamment ceux qui présentent des variations substantielles ou faisant appel à des commentaires par rapport au budget 2023 figurent en-dessous du libellé du compte.

Le budget de fonctionnement 2024 présente un excédent de charges de CHF 847'679.

Vous trouverez ci-dessous un comparatif avec le budget 2023 et les comptes 2022.

Budget de fonctionnement en CHF	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges	11'590'058	11'201'521	14'286'799
Revenus	10'742'379	10'130'847	14'240'738
Excédent de charges	847'679	1'070'674	46'060

2. Analyse du budget 2024

L'exercice 2024 sera marqué par une nouvelle hausse des coûts de l'électricité (+3% annoncé) et hausse générale des prix suite à l'augmentation de la TVA de 7.7% à 8.1%.

Il en va de même pour les taux d'intérêt des emprunts qui ont fortement augmenté et qui rendent le coût de l'argent plus onéreux.



Commune de
PERROY

Le développement immobilier et des constructions de la commune ralentit (PACom en cours). Les dernières constructions se terminent et la commune s'attend à une nouvelle hausse de sa population.

Estimation : 1'640 habitants à fin 2024.

Outre une augmentation des revenus d'impôts qui en découleront, il faudra s'attendre à une hausse de nos charges de fonctionnement, car un certain nombre de nos coûts et participations sont calculés en fonction du nombre d'habitants (avec un décalage d'un à deux ans).

Plus de 3/4 des dépenses prévues au budget sont des charges structurelles difficilement compressibles et sur lesquelles la Municipalité n'a que peu voire aucune maîtrise. Ces charges englobent notamment la participation à la péréquation, la cohésion sociale (PCS), la réforme policière, Enjeu, et les autres participations régionales.

110 – Administration / 130 – Personnel et assurances sociales

L'équipe du personnel administratif se compose de 3.3 EPT : 0.8 secrétaire municipale, 0.6 secrétaire municipale adjointe et secrétaire administrative, 0.8 bourse communale, 0.5 contrôle des habitants et 0.6 service technique et secrétariat des constructions. Notons une augmentation du temps de travail de la boursière de +10% durant le passage à MCH2. Le salaire du service technique est maintenant intégré au personnel administratif et ne figure plus en compte 410.3011.001.

L'équipe du personnel communal se compose de 4 EPT.

Conformément à leurs contrats de travail, les salaires des employés communaux et du personnel administratif seront adaptés à la hausse pour 2024 proportionnellement à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation IPC, à savoir +1.7% (base : septembre 2022 à septembre 2023). Soit une augmentation d'environ CHF 11'000 pour l'ensemble des employés.

Formation des employés communaux et administration : pour les employés communaux, une formation de chef équipe est prévue pour Yann Chappuis, finir la formation pour conduire une remorque et utiliser un chariot élévateur pour les autres employés ; pour les employés de l'administration, un montant de CHF 1'000 est porté au budget.

Les charges d'assurances sociales comptabilisées dans la rubrique 130 sont calculées au prorata des charges salariales comptabilisées sous 100 – Autorités et 110 – Administration. Elles représentent environ 21.9% de la masse salariale.

120 – Service de l'Economat

En ce qui concerne les honoraires et frais d'avocats, la Municipalité propose un budget de CHF 20'000, en baisse par rapport au budget 2023 car les affaires en cours à l'encontre de la commune se calment.

140 – Service des intérêts généraux

Les paiements planifiés au Disren sont évalués à CHF 10'373 pour l'année 2024 mais au vu des appels de fonds irréguliers la Municipalité préfère rester prudente et prévoir au budget un montant de CHF 13'000.

Notre participation à Région de Nyon se calcule sur la base d'un tarif de CHF 25.00 par habitant au 31 décembre de l'année précédente. Nous avons estimé le nombre d'habitants au 31 décembre 2023 à 1'600 portant la cotisation au budget 2024 à CHF 40'000.

180 – Transports

Les charges communiquées par la DGMR pour notre contribution aux lignes de trafic régional se monteront à CHF 102'000 pour l'année 2024, en hausse de CHF 13'700 par rapport au budget 2023. Cette augmentation est expliquée par le renchérissement des indices macroéconomiques (PIB et IPC), la hausse du prix du carburant ainsi que des charges financières en lien avec les prêts.



Commune de
PERROY

Région de Nyon vient de proposer une nouvelle participation à un fonds régional des transports publics : le fonds régional pour une mobilité collective et innovante (préavis 08/2023) et qui est la suite du programme régional TP (préavis 09/2010).

Pour cette nouvelle participation au fonds pour une mobilité collective et innovante (préavis 08/2023), l'appel de fonds de la part de Région de Nyon se montera à CHF 13'878 par année de 2024 jusqu'en 2033 (montant à budgéter chaque année pendant 10 ans).

Il est à noter que le programme régional TP (préavis 09/2010) aurait dû se terminer à fin 2015 et déjà être amorti dans nos comptes. Or jusqu'à ce jour, Région de Nyon a fait des appels de fonds irréguliers. L'investissement figure toujours dans nos comptes à l'actif (compte 9141.069) et le dernier appel de fonds de CHF 24'791.32 devrait avoir lieu prochainement (durant l'exercice 2023 ?). La Municipalité a décidé de commencer à amortir cet investissement à partir de 2024 sur 10 ans.

190 – Informatique et Communications

Nos coûts informatiques se montent à CHF 48'100 au budget 2024.

Détail des coûts :

- Ofisa : hébergement de nos données sur Oficloud, logiciel BDI pour la bourse et le contrôle des habitants, logiciel Abacus pour les salaires, licences Microsoft, prestations du support ainsi que les coûts d'installation et de paramétrage de MCH2. De plus et afin d'augmenter notre sécurité informatique, nous changeons l'hébergement de nos données et de notre messagerie (pour des serveurs en Suisse) ;
- Logiciel e-Seance (nouveau) : hébergement et abonnement ;
- Dellarocreative : licences Google ;
- COMMUNEapp (nouveau) : abonnement, il s'agit d'une nouvelle application pour téléphones portables permettant de communiquer en tout en temps avec les citoyens et de les informer des actualités de la commune.

210 et 220 – Impôts & Services financiers

Basé sur les revenus d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques encaissés en 2022, le budget 2024 est porté à CHF 4'600'000 pour l'impôt sur le revenu et CHF 2'210'000 pour l'impôt sur la fortune.

En ce qui concerne les revenus des impôts dit « conjoncturels » (droits de mutation, successions et donations, gains immobiliers), la Municipalité reste prudente dans l'estimation de ces revenus et prévoit au budget une baisse de ces rentrées fiscales.

Le canton nous a transmis les acomptes 2024 liés à la péréquation, la participation à la cohésion sociale et à la réforme policière :

BUDGET DECOMPTE PEREQUATION 2024 VS BUDGET 2023 ET COMPTES 2022

Péréquation	Budget 2024	Budget 2023	Ecarts 2024/2023	%	Décpte final 2022
Péréquation indirecte (cohésion sociale)	3'114'982	3'001'521	113'461	4%	2'979'930
Péréquation directe	2'264'769	2'080'357	184'412	9%	2'205'978
Réforme policière	300'244	286'194	14'050	5%	293'972
Total net	5'679'995	5'368'072	311'923	6%	5'479'880
Valeur point impôt péréquatif	132'373	124'238			132'375

340 – Bâtiment locatif Rue de la Gare 4-6

Notons que les immeubles rue de la Gare 4-6 sont totalement amortis.



Commune de
PERROY

350 – Ancienne poste

Notons que le bâtiment de l'ancienne poste est totalement amorti.

352 – Eglise

La Municipalité prévoit de repeindre le mur intérieur bas de l'église pour CHF 4'000 et de poser un tuyau d'arrosage pour les fleurs pour CHF 2'000.

355 – Grande salle

Un montant de CHF 13'000 est porté au budget 2024 pour le changement de l'éclairage de la grande salle qui est vétuste.

Suite au remplacement de la chaudière à gaz, nous avons conclu un contrat d'entretien pour CHF 1'450/année.

357 – Terrain de sport

La réalisation du terrain multisports rencontre un vif succès. La Municipalité souhaite rendre encore plus attrayant cette place de sport et propose de compléter les installations sportives avec l'installation d'un système de casiers connectés permettant de mettre à disposition gratuitement via une application du matériel de sport. C'est pourquoi elle a conclu un abonnement d'une année à l'essai pour un montant de CHF 3'600.

359 – Bâtiment ex-Distillerie

Le préavis 02/2018 pour un crédit d'étude pour la reconstruction des bâtiments artisanaux En Sus-Craux est pour l'instant mis en suspens. Le montant de CHF 1'900 porté à l'actif à ce jour sera amorti au budget 2024.

420 – Urbanisme

L'amortissement prévu dans le cadre du préavis 03/2021 Crédit d'étude PACom n'est pas porté au budget 2024 car à ce jour ce préavis n'est pas terminé. Le budget des honoraires est par contre augmenté à CHF 40'000 en vue des potentielles oppositions qui pourraient en découler.

440 – Parcs, promenades et cimetière

Un montant de CHF 18'000 est porté au budget 2024 pour couper et remplacer des arbres morts au chemin des Acacias et à la plage.

45 – Ordures ménagères et déchets

La taxe déchets est une taxe causale dite du « pollueur-payeur » : l'élimination des déchets doit être entièrement financée au moyen de la taxe et exclut un financement par l'impôt.

Dans le but de rendre plus clairs les comptes, toutes les charges et revenus entrant dans le calcul de la taxe causale sont regroupés en comptes 450. Les autres charges et revenus qui n'entrent pas dans le calcul de la taxe car à charge de l'impôt sont regroupés en comptes 452.

La Municipalité prévoit l'achat de poubelles de tri pour les sites de la buvette de la plage (CHF 1'000), du terrain de sport (CHF 3'600) et de la plage (CHF 5'000).

46 – Réseau d'égouts et d'épuration

Il en va de même pour la taxe d'épuration qui doit répondre au principe de causalité dit du « pollueur-payeur » pour le financement des mesures de construction, d'exploitation et de remplacement des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux. Ce sont donc les taxes mises à charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées et d'eaux claires qui en couvrent les coûts. En fin d'exercice et dans le cas où les revenus



Commune de
PERROY

affectés dépassent les charges de financement, l'excédent de revenus doit être porté dans un compte 9280 « Fonds alimentés par des recettes affectées ».

En ce qui concerne l'AIER, le budget 2024 est estimé à CHF 34'250 contre CHF 44'450 au budget 2023 : on relèvera la hausse des charges d'exploitation de CHF 4'900 ; et la baisse des charges d'amortissement de CHF 15'100 par rapport au budget 2023 (l'infrastructure de la Step est totalement amortie).

L'AIEE prévoit également une hausse de ses charges de fonctionnement portant notre participation 2024 à CHF 396'200.

L'entretien des canalisations continue. Le budget 2024 des collecteurs EU/EC est porté à CHF 50'000.

3. Conclusion

La Municipalité souligne que ce budget présente un excédent de charges de CHF 847'679.

Ce budget 2024 a été réalisé par le biais d'une analyse minutieuse de chaque compte. Il s'agit d'une vision des engagements 2024, qui doit permettre à la Municipalité de mener à bien les différentes activités de la commune.

Par conséquent, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis no 06/2023 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter le budget 2024, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 6 novembre 2023

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert

Ann. ment.

Municipal remplaçant : Monsieur Jörg Dreier